Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_38-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2026 **N° 20260305_38**

OBJET • Feuille de route 2026-2030 du SAGE Sud Cornouaille

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 38
Pouvoirs • 09
Votants • 47

Par convocation en date du 27 février 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 5 mars 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BACCON Alain, BELLEC Olivier, BIGOT Marc, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CARDUNER Didier, COCHENNEC Claude, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX-BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, ÉCHIVARD Alain, ÉPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FRANÇOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, HÉMON Patrick-Marie, JAMET Marie-Thérèse, JANVIER Elisabeth, KERHERVÉ Julien, LE BON Thomas, LE BRAS Antony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LOUSSOUARN Michel, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie, MALLÉJACQ Éric.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • CARON Fabien (pouvoir à M. COTTEN), GUILLOU Valérie (pouvoir à T. LE CORRE), LE NEVÉ Evelyne (pouvoir à Q. LE GAILLARD), BAQUÉ Maguy (pouvoir à A. ECHIVARD), FICHOU André (pouvoir à M.H EPARVIER), LE BARON René (pouvoir à A. LE GUERN), LE BLOAS Jean-Yves (pouvoir à M-P. LE BRETON), CAPITAINE Monique (pouvoir à S. MARREC), BANIEL Pierre (pouvoir à A. MARTIN).

ABSENTS • BESOMBES François.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marc BIGOT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_38-DE

Guy PAGNARD expose que dans le cadre de son 12ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) a mis l'accent sur une gouvernance locale adaptée afin de coordonner les acteurs et les actions. Pour ce faire, il est demandé à chaque Commission Locale de l'Eau (CLE) d'établir une feuille de route précisant les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi.

L'objectif de la feuille de route est de permettre à la CLE de construire une vision partagée – entre les membres de CLE, la structure porteuse du SAGE et les services de l'Agence de l'eau – de sa stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030) avec un programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans.

Cette feuille de route a été validée en décembre 2025 par la CLE et doit être validée par CCA, en tant que structure porteuse du SAGE.

Conformément à la note de cadrage établie par l'Agence de l'eau, elle doit préciser :

- L'historique et l'organisation dédiée à l'animation et la mise en œuvre du SAGE
- Les chantiers prioritaires de la CLE
- La synergie des démarches territoriales et la cartographie des gouvernances du territoire
- Le calendrier et le budget prévisionnel pluriannuel du SAGE

Ce document servira de base à l'instruction des demandes d'aide.

- **Modalités de construction de la feuille de route**

Le projet de feuille de route a été partagée avec les structures partenaires du SAGE et les territoires limitrophes selon les étapes suivantes :

- Temps d'échanges InterSAGE avec les SAGE du Sud Finistère (SAGE Ouest Cornouaille, Odet, Aulne et Douarnenez)
- Temps d'échanges technique et politique entre les 3 structures partenaires du SAGE (CCA, CCPF et QC)
- Discussion avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les partenaires financiers (Comité financeurs du (11/12/2025)
- Approbation en Bureau le 08/12/2025 puis en Commission Locale de l'Eau le 15/12/2025

- **Contenu proposé**

S'agissant des priorités d'actions, la CLE a souhaité s'engager sur les chantiers suivants :

- Révision du SAGE selon le calendrier suivant :
  - 2027 – 2029 : Mise à jour synthétique de l'état des lieux du SAGE
  - 2030 : Lancement de la révision du SAGE

- Gestion quantitative de la ressource en eau
  - Mise à jour du tableau de bord quantitatif pour évaluer l'atteinte de la trajectoire de sobriété
  - Lancement d'une démarche HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) pour améliorer la connaissance et disposer d'un outil d'aide à la décision (pré-requis pour le plan d'actions et la révision du SAGE)

- Lutte contre la prolifération des algues vertes
  - Poursuivre les actions engagées et évaluer le PLAV3 en 2028
  - Lancer une étude sur la Baie de la Forêt pour améliorer la connaissance du phénomène des algues vertes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260305-20260305_38-DE

- Qualité des eaux littorales :
  - Suivi de la mise en œuvre des ZAES Aven et Bélon et bilan des profils conchylicoles du Pays Fouesnantais
  - Suivi de la mise en œuvre du Schéma de carénage et de gestion des eaux portuaires

- **Calendrier et budget prévisionnel pluriannuel**

	2026	2027	2028	2029	2030
	Révision du SDAGE	Révision du SDAGE	Nouveau SDAGE 2028-2033	Nouveau SDAGE 2028-2033	Nouveau SDAGE 2028-2033
Chantiers prioritaires	Renouvellement de la CLE Quantitatif : échanges InterSAGE => arbitrages Volet pédagogie du SAGE : MAJ de la stratégie Eaux littorales : suivi ZAES et schéma de carénage	Formalisation de l'avis sur le projet de SDAGE 2028-20233 Quantitatif : acquisition de données => volet usages et hydrologie Mise à jour de l'état des lieux du SAGE Volet pédagogie du SAGE Eaux littorales : suivi ZAES et schéma de carénage	Quantitatif : acquisition de données => volet usages et hydrologie Mise à jour de l'état des lieux du SAGE Volet pédagogie du SAGE Eaux littorales : suivi ZAES et schéma de carénage	Quantitatif : analyse croisée des volets HMUC Mise à jour de l'état des lieux du SAGE Volet pédagogie du SAGE Eaux littorales : suivi ZAES et schéma de carénage	Lancement de la révision du SAGE Quantitatif : compléments d'études Volet pédagogie du SAGE Eaux littorales : suivi ZAES et schéma de carénage
Moyens humains	Animation : 1 ETP Secrétariat : 0.1 ETP	Animation : 1 ETP Secrétariat : 0.1 ETP	Animation : 1 ETP Secrétariat : 0.1 ETP	Animation : 1 ETP Secrétariat : 0.1 ETP	Animation : 1 ETP Secrétariat : 0.1 ETP
Cout financier Fonctionnement & prestations	Animation : 75 K € (dont frais fonctionnement) Communication : 20 K € Etudes complémentaires (quantitatif) : 10 K €	Animation : 75 K € Communication : 20 K € Etudes complémentaires (quantitatif) : 100 K € Mise à jour de l'Etat des lieux du SAGE : 20 K €	Animation : 75 K € Communication : 20 K € Etudes complémentaires (quantitatif) : 100 K € Mise à jour de l'Etat des lieux du SAGE : 20 K €	Animation : 75 K € Communication : 20 K € Etudes complémentaires (quantitatif) : 100 K€ Mise à jour de l'Etat des lieux du SAGE : 20 K €	Animation : 75 K € Communication : 20 K € Etudes complémentaires (quantitatif) : 100 K € Révision du SAGE : 75 K€
Total	**105 000 €**	**215 000 €**	**215 000 €**	**215 000 €**	**270 000 €**

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation eau et assainissement du 22 janvier 2026 et du bureau communautaire du 11 février 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Approuve** le projet de feuille de route ci-annexé,
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 5 mars 2026
Signé par : Olivier BELLEC
Date : 13/03/2026
Qualité : PRESIDENT